

DU 30 JUILLET AU 12 AOÛT 2021

**EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
TRESOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE «TPCI 5,80% 2021-2028»**

NOTE D'INFORMATION

**SOUTENONS
NOS PROJETS
DE DEVELOPPEMENT
DURABLE EN
SOUSCRIVANT !**



email : infotpci@tresor.gouv.ci
www.tresor.gouv.ci

EMPRUNT TPCI 5,80% 2021-2028

5,80%*

L'AN SUR 7 ANS

***NET POUR LES RESIDENTS
EN CÔTE D'IVOIRE**

MONTANT DE L'OPERATION : 50 MILLIARDS FCFA

PRIX DE L'OBLIGATION : 10 000 FCFA

Représentant
de l'Emetteur



Chef de File



Syndicat de Placement : ABCO BOURSE - AFRICABOURSE - AFRICAINE DE BOURSE - ATLANTIQUE FINANCE - BOA CAPITAL SECURITIES - BSIC CAPITAL - BIBE FINANCE & SECURITIES - BICIBOURSE - BNI FINANCES BRIDGE SECURITIES - CGF BOURSE - CORIS BOURSE - EDC INVESTMENT CORPORATION - EVEREST FINANCES - HUDSON & CIE - IMPAXIS SECURITIES - SGI AGI - NSIA FINANCE - SGI PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT - SBIF SGI BENIN - SGI MALI - SGI NIGER - SGI TOGO - SIRIUS CAPITAL - SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES - UNITED CAPITAL FOR AFRICA - INVICTUS CAPITAL FINANCE

L'original de la présente note d'information a reçu le numéro d'enregistrement EE/21-10 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA, le 28 juillet 2021.

TRESOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique



Mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission d'un emprunt obligataire

TPCI 5,80% 2021-2028 d'un montant total de

50 000 000 000 FCFA

portant sur 5 000 000 de titres d'une valeur nominale de 10 000 FCFA

au prix d'émission unitaire de

10 000 FCFA.

*Net pour les résidents en Côte d'Ivoire

Cette note d'information (la « Note d'Information ») contient des informations relatives à l'émission par le Trésor Public de Côte d'Ivoire (l'« Emetteur ») desdites obligations (les « Obligations »).

Les obligations feront l'objet d'une demande d'admission sur la BRVM.

Durée de l'emprunt : 7 ans

L'original de la présente note d'information a reçu le numéro d'enregistrement N° EE/21-10 du Conseil Régional de l'Epargne Public et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA, le 28 juillet 2021.

L'octroi par le Conseil Régional d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur. Le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement du Conseil Régional ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.

Des exemplaires de la Note d'Information sont disponibles, sur demande et sans frais, auprès des établissements financiers mentionnés ci-dessous. Elle est également disponible sur le site Internet de l'Emetteur : www.tresor.gouv.ci

Chef de file
ATLANTIQUE FINANCE

Syndicat de placement

ABCO BOURSE - AFRICABOURSE – AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION - ATLANTIQUE FINANCE – ATTIJARI SECURITIES WEST AFRICA – BICI BOURSE – BIIC FINANCIAL SERVICES – BNI FINANCES SA – BOA CAPITAL SECURITIES – BRIDGE SECURITIES – BSIC CAPITAL – CGF BOURSE – CORIS BOURSE – ECOBANK INVESTMENT CORPORATION – EVEREST FINANCE – FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION – HUDSON & CIE – IMPAXIS SECURITIES – INVICTUS CAPITAL FINANCE – MAC AFRICAN SGI – NSIA FINANCES – SGI BENIN SA – SGI MALI – SGI NIGER – SGI TOGO – SGI PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT – SIRIUS CAPITAL – SBIF – SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA – UNITED CAPITAL FOR AFRICA

ABREVIATIONS ET DÉFINITIONS 05

AVERTISSEMENT 06

1 | ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION 07

- 1.1 Attestation de l'émetteur 08
- 1.2 Politique d'information 08

2 | RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION 09

- 2.1 Cadre de l'émission 10
- 2.2 Caractéristiques de l'opération 10
- 2.3 Tableau d'amortissement indicatif de l'emprunt 13
- 2.4 Modalités de souscription 14
- 2.5 Renseignements relatifs aux derniers emprunts obligataires de l'Etat de Côte d'Ivoire 14

3 | ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER 17

- 3.1 Rappel de la situation économique et financière en 2018 18
- 3.2 Estimations des performances économiques et financières en 2019 22
- 3.3 Perspectives économiques pour l'année 2020 24
- 3.4 Risques politique et sécuritaire 27

4 | STRATÉGIE DE LA DETTE À MOYEN TERME 29

5 | RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR 31

- 5.1 Présentation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique 32
- 5.2 le trésor public de Côte d'Ivoire, une administration moderne 34
- 5.3 Réforme en matière de gestion de la dette publique 35
- 5.4 Risque de crédit du pays 36

ANNEXES 37

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

AC	: Amortissement Constant
ACCD	: Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACD	: Amortissement Constant Différé
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BOC	: Bulletin Officiel de la Cote
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
CREPMF	: Conseil Régional de l’Epargne Publique et des Marchés Financiers
DC/BR	: Dépositaire Central / Banque de Règlement
DGTCF	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
IF	: In Fine
Jour Ouvré	: Tout jour où les institutions bancaires sont ouvertes sur toute l’étendue du territoire
OHADA	: Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
SIG	: Société de Gestion et d’Intermédiation
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

AVERTISSEMENT

L'enregistrement par le Conseil Régional n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La note d'information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette note d'information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement du CREPMF ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.



CHAPITRE 01

ATTESTATION
ET POLITIQUE
D'INFORMATION

1.1 ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussigné, Jacques Konan ASSAHORE, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, attestons que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique



1.2 POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur Jacques Konan ASSAHORE assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :

[Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique](#)

Contacts

Plateau, Boulevard CARDE, Immeuble SOGEFIHA, 8^{ème} étage - BPV 98 Abidjan, Côte d'Ivoire

Jacques Konan ASSAHORE

Directeur Général

Tél. : (225) 27 20 30 90 22

jassahore@tresor.gouv.ci

Bafétégué SANOGO

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 27 20 30 90 24

bsanogo@tresor.gouv.ci

Arthur Augustin Pascal AHOUSI

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 27 20 30 90 28

ahoussiarthur@tresor.gouv.ci

Jules Prosper COULIBALY

Directeur de la Dette Publique et des Dons

Tél. : (225) 27 20 25 09 80

coulibalyjules@tresor.gouv.ci



CHAPITRE 02

RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT
L'EMISSION

2.1. CADRE DE L'ÉMISSION

2.1.1. Autorisation

Conformément à l'arrêté n° 0270/ MEF/ DGTCP/ DDPD du 23 juillet 2021, le Ministre de l'Économie et des Finances a autorisé pour une période de 10 jours ouvrés à compter du 30 juillet au 12 août 2021, la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (ci-après le « Trésor Public ») à émettre sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), des obligations taux fixes pour un montant indicatif de 50 milliards FCFA.

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique a décidé de faire entièrement usage de cette autorisation et de procéder à l'émission d'un emprunt d'un montant indicatif total de cinquante milliards (50 000 000 000) FCFA représenté par 5 000 000 d'obligations de 10 000 FCFA chacune.

2.1.2. But de l'Émission

L'émission a pour objet le financement partiel du projet de conception et de réhabilitation de la décharge d'Akouedo.

Le coût total du projet, estimé à 121,493 milliards FCFA, sera financé à travers un programme d'émission d'emprunts obligataires repartis sur trois années. La première tranche de 33,5 milliards de FCFA a été mobilisée avec succès en juin 2020. La seconde tranche, objet de la présente note d'information porte sur un montant de 50 milliards de FCFA (2021) et le reliquat (37,993 milliards de FCFA) sera mobilisé en 2022.

2.1.3. Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission

Le montant total de l'émission est de 50 000 000 000 FCFA représenté par 5 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

2.1.4. Période de souscription

La souscription sera ouverte du 30 juillet au 12 août 2021 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions

Les souscriptions des obligations seront reçues aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation

(SGI) de l'UEMOA, des Trésoreries et des Agences ACCD sur le territoire national.

2.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres

Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte. Les obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central / Banque de Règlement (« DC/BR »). Le DC/BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.

2.2.2. Prix d'émission

Le prix d'émission sera de dix mille Francs CFA (10 000 FCFA) par Obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.

2.2.3. Date de jouissance

La date de jouissance est fixée au 16 août 2021.

2.2.4. Date de règlement

La date de règlement est fixée au 16 août 2021.

2.2.5. Taux nominal annuel

Le taux nominal annuel est de 5,80%.

2.2.6. Intérêt annuel

Les obligations rapporteront un intérêt annuel de 580 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt.

2.2.7 Amortissement, remboursement

2.2.7.1 Amortissement

Le remboursement de l'emprunt obligataire « TPCI 5,80% 2021-2028 » se fera par amortissement constant annuel du capital avec deux (2) ans de différé.

2.2.7.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

L'Émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier

de l'amortissement normal des obligations restant en circulation.

2.2.7.3. Remboursement anticipé au gré de l'émetteur

Sous réserve du préavis mentionné au paragraphe 2.2.7.4 « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé » l'Émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des obligations restant en circulation au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date de remboursement.

En cas de remboursement partiel, les obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

2.2.7.4. Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Côte (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement.

La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Côte et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'Obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

2.2.7.5. Annulation des Obligations

Les obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

2.2.8. Durée de l'emprunt

La durée de l'emprunt est de 7 ans.

2.2.9. Assimilations ultérieures

Au cas où l'Émetteur envisagerait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

2.2.10. Rang de créance

Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

2.2.11. Maintien de l'emprunt à son rang

L'Émetteur s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce au bénéfice d'autres obligations sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes Obligations. Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations et n'affecte en rien la liberté de l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens en toutes autres circonstances.

2.2.12. Garantie

Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'État de Côte d'Ivoire.

2.2.13. Sûreté

2.2.13.1. Compte séquestre

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné en ressources nécessaires au paiement des échéances. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Central/ Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différends détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.13.2. Mécanisme de paiement

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procèdera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.14. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

2.2.15. Liquidité

Les Obligations issues de l'emprunt obligataire «TPCI 5,80% 2021-2028» bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2.16. Représentation des porteurs de titres

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'Obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

2.2.17. Régime fiscal

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

2.2.18. Admission à la BRVM, négociation

2.2.18.1. Cotation

La cotation de l'emprunt obligataire « TPCI 5,80% 2021-2028 » sur le marché secondaire commence le premier jour ouvrable suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/livraison.

2.2.18.2. Restriction sur la libre négociabilité des titres

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

2.2.18.3. Bourse de cotation

Tous les emprunts du Trésor Public émis sur le marché

financier régional de l'UEMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé TPCI. Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique « Obligations Régionales ».

2.2.18.4. Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés

Sans objet.

2.2.19. Renseignements généraux

2.2.19.1. Chef de file du Syndicat de Placement des titres

ATLANTIQUE FINANCE a été mandatée par l'Émetteur en qualité de Chef de file et est en charge de la mise en œuvre de l'opération suivant les règles en vigueur sur le Marché Financier Régional de l'UEMOA.

2.2.19.2. Syndicat de placement

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.

2.2.19.3. Service financier

Le service financier de l'emprunt obligataire « TPCI 5,80% 2021-2028 » (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par ATLANTIQUE FINANCE.

2.2.19.4. Tribunaux compétents en cas de contestation

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

2.2.19.5. Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

2.2.19.6. Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des Obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs agréées par le CREPMF, des frais sont prélevés au titre des obligations (droits de garde, commission de tenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

2.2.20. Codes ISIN

Le code international de l'emprunt est CI0000004719.

2.3. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT

Le remboursement du capital de l'emprunt se fera par amortissement constant annuel après deux (2) ans de différé.

Le paiement des intérêts se fera annuellement, le 16 août de chaque année à partir du 16 août 2022.

LE TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF SE PRESENTE COMME SUIVANT :

MONTANT : **50 000 000 000**

TAUX D'INTERET : **5,80%**

REMBOURSEMENT : **Annuel**

DUREE : **7 ans**

DIFFERE : **2 ans**

ECHÉANCES	ENCOURS DEBUT DE PERIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERÊTS	TOTAL	ENCOURS FIN DE PERIODE
16/08/2022	50 000 000 000	5 000 000	-	-	2 900 000 000	2 900 000 000	50 000 000 000
16/08/2023	50 000 000 000	5 000 000	-	-	2 900 000 000	2 900 000 000	50 000 000 000
16/08/2024	50 000 000 000	5 000 000	1 000 000	10 000 000 000	2 900 000 000	12 900 000 000	40 000 000 000
16/08/2025	40 000 000 000	4 000 000	1 000 000	10 000 000 000	2 320 000 000	12 320 000 000	30 000 000 000
16/08/2026	30 000 000 000	3 000 000	1 000 000	10 000 000 000	1 740 000 000	11 740 000 000	20 000 000 000
16/08/2027	20 000 000 000	2 000 000	1 000 000	10 000 000 000	1 160 000 000	11 160 000 000	10 000 000 000
16/08/2028	10 000 000 000	1 000 000	1 000 000	10 000 000 000	580 000 000	10 580 000 000	-
TOTAL				50 000 000 000	14 500 000 000	64 500 000 000	

2.4. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

2.4.1. Les ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des établissements membres du syndicat de placement. Il appartiendra aux SGI de débiteurs les clients des montants correspondants à leurs souscriptions.

2.4.2. Règles d'allocation des ordres de souscription

En cas de sursouscription, l'émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription.

Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération. Le nombre de titres supplémentaires à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial. La SGI informe régulièrement l'émetteur de l'évolution des souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement du montant.

2.4.3. Règlement et livraison des titres

A la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par ATLANTIQUE FINANCE à travers les SGI teneurs de comptes.

2.4.4. Déclaration des résultats de l'émission obligataire

Après l'allocation des titres, la SGI centralisatrice ATLANTIQUE FINANCE prépare un compte rendu synthétique de l'opération.

Le compte rendu synthétique doit être envoyé au CREPMF au plus tard à la fin de la journée de l'allocation

des offres. Il est également publié par voie de presse électronique dans le même délai.

Un compte rendu détaillé comportant les statistiques de l'émission, dont le modèle est prévu par une Circulaire, doit être envoyé au CREPMF avec copie au DC/BR, au plus tard trois (03) jours ouvrés suivant la date d'allocation. Le CREPMF en accuse réception.

2.5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DERNIERS EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE

Depuis vingt et deux (22) ans, l'Etat de Côte d'Ivoire se distingue par sa présence remarquable sur le marché financier régional. De 1999 au 30 juin 2021 un montant de 5 675,5 milliards de FCFA a pu être mobilisé en emprunts obligataires. Le succès des émissions de titres publics pendant ces années, témoigne de la crédibilité de l'Etat de Côte d'Ivoire et de la qualité de sa signature.

Le tableau suivant résume les différentes émissions obligataires de l'Etat sur le marché financier régional par appel public à l'épargne sur la période 1999 au 30 juin 2021 en milliards de FCFA.

HISTORIQUE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES RÉALISÉS PAR LA CÔTE D'IVOIRE DE 1999 AU 30 JUIN 2021

N°	NATURE OPÉRATION	TAUX D'INTÉRÊT	DATE DE JOUISSANCE	AMORTISSEMENT	MONTANT ATTENDU	MONTANT RÉALISÉ	ECART	TAUX DE RÉALISATION	NATURE	ENCOURS AU 30/06/2021
1	TPCI 1999-2002	8,00%	15/05/1999	IF	15	30,2	15,2	202%	Echu	-
2	TPCI 2002-2005	7,00%	10/06/2002	IF	30	64,0	34,0	213%	Echu	-
3	TPCI 2003-2006	6,50%	18/09/2003	IF	30	40,4	10,4	135%	Echu	-
4	TPCI 2005-2008	6,50%	15/07/2005	IF	40	86,1	46,1	215%	Echu	-
5	TPCI 2006-2009	6,50%	17/07/2006	IF	80	84,2	4,2	105%	Echu	-
6	TPCI 2007-2010	6,00%	18/05/2007	IF	30	51,7	21,7	172%	Echu	-
7	TPCI 2008-2011	6,25%	15/09/2008	IF	60	61,2	1,2	102%	Echu	-
8	TPCI 2009-2014	6,95%	05/08/2009	ACD	60	107,3	47,3	179%	Echu	-
9	TPCI 2010-2013	6,25%	31/05/2010	IF	60	64,8	4,8	108%	Echu	-
10	TPCI 2010-2017	7,00%	01/10/2010	AC	62	22,9	-39,1	37%	Echu	-
11	TPCI 2011-2016	6,50%	15/09/2011	ACD	100	160,2	60,2	160%	Echu	-
12	TPCI 2012-2015	6,00%	25/05/2012	ACD	60	71,9	11,9	120%	Echu	-
13	TPCI 2012-2017	6,50%	19/09/2012	ACD	60	93,7	33,7	156%	Echu	-
14	TPCI 2013-2016	6,00%	08/07/2013	IF	93	120,9	27,9	130%	Echu	-
15	TPCI 2013-2018	6,30%	03/12/2013	ACD	91	97,7	6,7	107%	Echu	-
16	TPCI 2014-2022	6,55%	20/05/2014	ACD	120	61,8	-58,2	52%	Encours	20,6
17	TPCI N°02/2014	3,00%	19/12/2014	ACD	80	99,9	19,9	125%	Encours	56,9
		5,85%	19/12/2014	ACD	80	174,9	94,9	219%	Encours	43,6
18	TPCI 2015-2025	5,99%	14/05/2015	ACD	120	133,3	13,3	111%	Encours	83,3
19	TPCI 2015-2022	5,85%	05/10/2015	ACD	150	156,9	6,9	105%	Encours	78,4
20	TPCI 2016-2028	6,00%	08/04/2016	ACD	120	125,5	5,5	105%	Encours	113,0
21	TPCI 2016-2026	5,90%	15/06/2016	ACD	150	159,7	9,7	106%	Encours	87,3
22	TPCI 2016-2026	5,90%	17/11/2016	ACD	100	141,9	41,9	141,90%	Encours	121,6
23	TPCI 2017-2029	6,25%	31/03/2017	ACD	120	137,0	17,0	114,21%	Encours	123,7
24	TPCI 2017-2024	5,95%	24/10/2017	ACD	100	145,3	45,3	145,30%	Encours	101,8
25	TPCI 2017-2024	5,95%	10/11/2017	ACD	100	153,3	53,3	153,30%	Encours	107,3
26	TPCI 2017-2025	6,00%	29/12/2017	ACD	60	65,6	5,6	109,33%	Encours	49,1
27	TPCI 2018-2026	6,00%	02/08/2018	ACD	100	165,0	65,0	165%	Encours	164,6
28	TPCI 2018-2026	6,00%	19/10/2018	ACD	100	130,0	30,0	165%	Encours	130,2
29	TPCI 2018-2025	5,95%	13/12/2018	ACD	100	112,5	12,5	113%	Encours	101,2
30	TPCI N°01/2019	5,75%	20/03/2019	ACD	75	102,5	27,5	136,60%	Encours	102,5
		6,00%	20/03/2019	ACD	50	31,5	-18,5	63%	Encours	31,5
		5,75%	20/06/2019	ACD	60	78,8	18,8	131%	Encours	78,8
31	TPCI N°02/2019	2,23%	20/06/2019	ACD	40	47,0	7,0	118%	Encours	47,0
32	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	11/07/2019	ACD	60	116,7	56,7	194%	Encours	116,7
33	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	21/08/2019	ACD	50	79,9	29,9	160%	Encours	79,9
34	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	17/10/2019	ACD	65	111,5	46,5	172%	Encours	111,5
35	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	04/12/2019	ACD	150	224,0	46,5	172%	Encours	111,5
36	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	04/12/2019	ACD	40	131,3	91,3	328,30%	Encours	131,3
37	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	07/01/2020	ACD	55	129,4	74,4	149,30%	Encours	129,4
38	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	28/02/2020	ACD	80	86,4	6,4	108,00%	Encours	86,4
39	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	28/02/2020	ACD	30	37,8	7,8	126,00%	Encours	37,8
40	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	23/04/2020	ACD	30	61,7	31,7	205,67%	Encours	61,7
41	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	24/04/2020	ACD	80	56,1	-23,9	70,14%	Encours	56,1
42	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	16/06/2020	ACD	33,5	34,6	1,1	103,33%	Encours	34,6
43	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	16/06/2020	ACD	80	65,4	-14,6	81,74%	Encours	65,4
44	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	16/06/2020	ACD	30	31,0	1,0	103,33%	Encours	31,0
45	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	29/07/2020	ACD	100	93,1	-6,9	93,10%	Encours	93,1
46	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	29/07/2020	ACD	45	28,2	-16,8	62,67%	Encours	28,2
47	TPCI 5,80% 2020-2030	5,90%	28/08/2020	ACD	40	43,6	3,6	109,00%	Encours	43,6
48	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	02/10/2020	ACD	90	98,9	8,9	109,89%	Encours	98,9
49	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	02/10/2020	ACD	45	48,7	3,7	108,22%	Encours	48,7
50	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	28/10/2020	ACD	100	96,8	-3,2	96,79%	Encours	96,8
51	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	28/10/2020	ACD	50	54,9	4,9	109,74%	Encours	54,9
52	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	20/11/2020	ACD	50	51,0	1,0	101,90%	Encours	51,0
53	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	24/12/2020	ACD	80	81,2	1,2	101,54%	Encours	81,2
54	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	24/12/2020	ACD	40	41,3	1,3	103,13%	Encours	41,3
55	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	09/03/2021	ACD	110	112,1	2,1	101,86%	Encours	112,1
56	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	09/03/2021	ACD	50	50,4	0,4	100,84%	Encours	50,4
57	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	13/05/2021	ACD	100	110,0	10,0	110,00%	Encours	110,0
58	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	13/05/2021	ACD	50	55,0	5,0	110,00%	Encours	55,0
59	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	30/06/2021	ACD	130	143,0	13,0	110,00%	Encours	143,0
60	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	30/06/2021	ACD	20	22,0	2,0	110,00%	Encours	22,0
TOTAL					4 579,5	5 675,5	1 068,5			3 826,0



CHAPITRE 03

ENVIRONNEMENT
ECONOMIQUE
ET FINANCIER

3.1 RAPPEL DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN 2020

SECTEUR REEL

Le début d'année 2020 est marqué par la pandémie du coronavirus (Covid-19) qui a conduit à une récession économique mondiale. En effet, découvert en Chine en décembre 2019, le virus s'est propagé dans l'une de ses provinces industrielles et a créé une psychose qui a influé négativement sur l'économie de ce pays dans le courant du premier trimestre 2020. En outre, ce virus s'est propagé très vite dans les autres pays du monde, avec un nombre de plus en plus croissant de contaminations et de décès.

Dans ce contexte, **l'économie mondiale** s'est contractée de 3,5% après une progression de 2,8% en 2019, avec une récession de 4,9% dans les pays avancés et de 2,5% dans les pays émergents et pays en développement. Cette contraction de l'économie mondiale est liée notamment à (i) la nette diminution de la production et de la consommation des services, (ii) la faible mobilité des personnes, (iii) la mise à rude épreuve du marché du travail, (iv) la contraction du commerce mondial et (v) le fléchissement de l'inflation.

En Afrique subsaharienne, l'activité économique a connu une baisse (-2,6% contre +3,2% en 2019). Au sein de l'UEMOA, le taux de croissance du PIB a été de 0,7% après 5,8% en 2019.

Au sein de l'UEMOA, les estimations de croissance pour l'année 2020 indiquent une progression de l'activité économique de l'Union de 0,7%, contre une projection initiale de 6,6%. Les effets négatifs de la crise sanitaire sur les économies des Etats de l'Union expliquent cette situation. Le taux de croissance par Etat se présenterait, en 2020, comme suit :

Bénin (+2,3%), Burkina Faso (+1,4%), Côte d'Ivoire (+2,0%), Guinée-Bissau (-2,3%), Mali (-2,9%), Niger (+1,2%), Sénégal (-0,7%) et Togo (+0,7%). Ce dynamisme de la croissance de l'Union s'explique par les activités des secteurs de l'agriculture, l'industrie, du commerce, des services et des importations.

Au plan national, La Côte d'Ivoire, avec une croissance de 2,0% contre 6,2 % en 2019, a continué à jouer son rôle de locomotive dans cette zone UEMOA.

L'activité économique a été soutenue par un climat des affaires favorable ainsi que par la poursuite de l'exécution du Plan National de Développement (PND) 2016-2020. L'environnement des affaires a tiré avantage des différentes réformes mises en œuvre ces dernières années, portant notamment sur la dématérialisation des formalités administratives comme en témoigne le rapport Doing Business 2020, selon lequel la Côte d'Ivoire connaît une progression de 12 places comparativement au rapport de l'année 2019. Par ailleurs, un nouveau code des investissements conforme aux standards internationaux a été adopté à travers l'Ordonnance N°2018-646 du 1er août 2018. Ainsi les activités économiques en 2020 ont évolué dans un environnement socio-économique marqué par la pandémie du coronavirus (Covid-19) qui a conduit à une récession économique mondiale. Par conséquent, son évolution suivant ses composantes s'est présentée comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire a connu une hausse de 2,2% après 5,3% en 2019 en relation avec les hausses de l'agriculture d'exportation (+3,0%) et de l'agriculture vivrière et l'élevage (+2,0%) en dépit de la baisse de la pêche (-0,2%) et de la sylviculture (-10,0%).

La bonne tenue de l'agriculture d'exportation est liée à la hausse des productions d'anacarde (+33,7%), de sucre (+9,4%), de coton graine (+1,7%) et de bananes (+1,7%) malgré les baisses constatées au niveau des productions de café (-11,4%), de cacao (-2,8%), d'ananas (-18,7%) et de palmier à huile (-3,9%). Ces baisses sont liées notamment (i) à la maladie du swollen shoot et au repos végétatif dû au cycle de production pour le cacao, (ii) au vieillissement du verger pour le café et (iii) à la rupture partielle de l'approvisionnement en produits phytosanitaires et à l'augmentation des pertes post récoltes en raison des difficultés de commercialisation pour l'ananas. Relativement à la sylviculture, son repli a résulté des mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays.

Quant aux différentes évolutions constatées pour les autres spéculations, elles ont résulté notamment, des meilleures conditions agronomiques (pluviométrie, nouvelles variétés, techniques nouvelles d'élagage et de greffage) ainsi que de la réduction des sorties frauduleuses du fait de la fermeture des frontières terrestres et de la poursuite de la mise en œuvre des mesures de lutte contre la contrebande.

Pour sa part, la croissance au niveau de l'agriculture vivrière a découlé de l'augmentation en volume des productions de « tubercules et plantains » et de « céréales » à l'exception du riz. Cette augmentation est liée aux bonnes conditions météorologiques durant toute l'année écoulée.

Par ailleurs, il est à noter que le secteur primaire a souffert des effets de la crise due à la Covid-19. En effet, l'impact de cette pandémie sur les filières agricoles a porté principalement sur (i) l'annulation de certains contrats d'exportations, (ii) les difficultés d'approvisionnement en intrants, (iii) les mises en chômage technique et (iv) l'augmentation des coûts de production due aux dépenses engendrées pour le respect des mesures barrières.

Cependant, pour atténuer ces difficultés, le Gouvernement a décidé d'octroyer, à travers la mise en œuvre du Programme d'Urgence Agricole (PURGA), un financement de 300 milliards au secteur agricole dont 250 milliards pour l'agriculture d'exportation et 50 milliards pour l'agriculture vivrière.

Le secteur secondaire a souffert des effets de la crise sanitaire de la Covid-19 et a connu une hausse de 1,9% contre 11,5% en 2019. Cette progression est en lien avec l'augmentation de l'extraction minière (+6,2%), de l'énergie (+5,6%), des BTP (+5,5%) et des autres industries manufacturières (+4,6%) en dépit de la régression au niveau des produits pétroliers (-25,7%) et des industries agroalimentaires (-5,2%).

La bonne tenue de l'extraction minière est due à la progression remarquable des cours de l'or, à l'accroissement de la capacité de production du complexe minier d'Ity-Daapleu, au renforcement des mesures de contrôle des exploitations minières, ainsi qu'à la répression de l'orpaillage illicite. De plus, la production de manganèse (+10,9%) a profité de l'amélioration des prix internationaux et l'extraction de nickel (+104,2%) s'est normalisée après avoir subi en 2019, des arrêts de production dus à des intempéries.

La progression de l'énergie a résulté de l'évolution de la production nette d'électricité, portée par l'accroissement de la production de source thermique en dépit de la chute de la production de source hydraulique. Cette évolution a été portée également par la hausse de la consommation interne (+7,4%) et des exportations (+8,2%) d'électricité.

Les activités du BTP ont connu une hausse liée la poursuite des différents chantiers notamment le 4e pont d'Abidjan, les différents stades en vue de l'organisation de la CAN 2023, le barrage de Gribo popoli, les routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan et l'exécution du programme présidentiel de logements sociaux, économiques et de standing.

Quant à la baisse des produits pétroliers, elle a découlé du fléchissement de l'activité de raffinage qui a subi la baisse de la demande globale, en relation avec celle de la consommation intérieure et des ventes à l'export consécutive à la réduction voire l'arrêt des activités de transports.

Le secteur tertiaire a progressé de 0,7% en 2020 après son augmentation de 4,9% en 2019 en lien principalement avec la hausse des télécommunications (+30,3%), en dépit de la baisse des activités de transport (-2,0%), du commerce (-2,5%) et des autres services (-2,2%).

La bonne performance des télécommunications est en lien avec le dynamisme du volume de communication et du chiffre d'affaires en relation avec la poursuite des investissements engagés et une plus forte utilisation des services. En effet, depuis l'avènement de la pandémie de la Covid-19 en Côte d'Ivoire, le télétravail et les autres activités en ligne se vulgarisent. Les opérateurs de télécommunications rivalisent d'offres innovantes (data notamment) à destination de consommateurs en vue d'assurer la continuité de leurs tâches.

Concernant les autres composantes du secteur, leurs évolutions ont été plombées par l'impact économique des mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19. Ainsi, le repli du commerce a résulté principalement de la baisse des ventes des « produits de l'alimentation », des « produits pétroliers », des « produits pharmaceutiques et cosmétiques » et des « articles d'équipement de la personne ».

Les transports ont été frappés de plein fouet par les mesures de restriction de déplacements adoptées par de nombreux Gouvernements. Ainsi, le transport aérien a souffert de la fermeture des frontières aériennes et de la suspension des vols domestiques. Ce qui a entraîné une forte contraction du trafic aussi bien national qu'international.

Le transport ferroviaire a pâti de la contreperformance enregistrée à la fois au niveau des échanges avec le Burkina Faso et du trafic intérieur.

Le transport maritime s'est dégradé sous l'effet du repli du trafic de marchandises. Cette contreperformance est attribuable à la fois à la baisse des exportations et des importations.

Le transport routier a été confronté aux mesures de restrictions prises par les autorités telles que l'isolement du grand Abidjan et la réduction du nombre de passagers par véhicules. Ces mesures ont entraîné des pertes de revenus pour l'ensemble des opérateurs de ce secteur.

Le secteur non marchand a progressé de 7,6% contre 4,0% en 2019, en lien avec les mesures prises dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire.

Les droits et taxes nets de subventions sont ressortis en hausse de 2,4% contre 5,0% en 2019 en lien avec l'arrêt ou la baisse de certaines activités du fait de la survenance de la Covid-19.

Au niveau de la demande, la croissance a été tirée surtout par les investissements (+8,4%) tandis que la consommation (-0,3%) a connu une légère baisse.

Les investissements ont été soutenus par la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures, notamment ceux (i) d'élargissement du boulevard de Marseille, (ii) de réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny, (iii) de réalisation du tronçon « Yamoussoukro-Tiébissou » de l'autoroute du nord, (iv) de sauvegarde et de développement de la Baie de Cocody et de la lagune Ebrié, (v) d'aménagement de la bordure de la mer dans la commune de Port-Bouët, (vi) de construction de quatre stades en vue de l'organisation de la CAN 2023, (vii) de construction du 4e pont d'Abidjan et (viii) de construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan.

Ainsi, le taux d'investissement global est ressorti à 22,4% du PIB contre 21,1% en 2019. Le taux d'investissement public s'est établi à 6,6% en 2020 contre 5,4% en 2019. Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services se sont affichées en hausse de 7,6% contre une hausse de 1,0% en 2019 en lien avec l'accroissement des volumes importés en relation avec

la progression des volumes achetés de biens intermédiaires (+15,2%), de biens d'équipement (+13,9%) et de biens de consommation (+4,2%).

La hausse en valeur des achats de biens de consommation provient des poissons frais (+7,8%), du blé tendre (+7,5%), de la « viande et des abats comestibles » (+22,4%), des « fruits et légumes frais et secs » (+16,1%), des « lait et produits laitiers » (+15,1%), des « produits pharmaceutiques » (+27,5%) et des « matières plastiques et ouvrages en ces matières » (+7,5%).

L'accroissement des importations en valeur de biens d'équipement est porté notamment par les achats de « machines électriques » (+9,9%) et de « matériels de transport routier sauf véhicules de tourisme » (+11,4%).

Les exportations de biens et services ont connu une baisse de 6,8% contre une hausse de 18,6% en 2019, en raison d'une mévente notamment des produits primaires et des produits miniers. La baisse des exportations de produits primaires est imputable à celle des produits de l'agriculture industrielle et d'exportation, notamment le « cacao fèves » (-8,4%), le « café vert » (-38,9%), l'« ananas » (-18,7%), le « graines de coton » (-36,7%). S'agissant des exportations de produits miniers, leur baisse a résulté de la mévente du pétrole brut (-29,1%) qui n'a pas été comblée par la bonne tenue des ventes de l'or brut (+20,0%). Le pétrole brut a subi un recul à la fois du prix (-31,5%) et de la quantité (-29,1%). A l'inverse, l'or brut a profité d'une hausse des prix (+11,2%) et du volume (+20,0%).

En outre, il faut noter que les entraves au commerce international dues aux mesures prises pour contenir la propagation de la Covid-19, ont freiné les échanges internationaux de biens et services.

L'inflation a progressé de 2,4% en 2020 contre 0,8% en 2019 en lien essentiellement avec le renchérissement des produits comestibles suite à la mesure gouvernementale d'isolement du grand Abidjan pour freiner la propagation de la Covid-19. Cette mesure sanitaire a occasionné la perturbation des canaux de distribution et favorisé des poussées inflationnistes qui ont été néanmoins rapidement contenues grâce aux mesures additionnelles prises par le Gouvernement pour fluidifier le transport des produits alimentaires et faciliter les importations de produits alimentaires. Il faut noter que le niveau de l'inflation reste en dessous des normes communautaires, qui est de 3%.

Tableau 1 : Croissance par secteur d'activités en 2020

	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Non Marchand	Droits et taxes	PIB Total
Croissance (%)	2,2	1,9	0,7	7,6	2,4	2,0

Source : MEF/DGE/DPPSE

FINANCES PUBLIQUES

Afin de faire face à la crise sanitaire mondiale, liée à la pandémie de Covid-19, le Gouvernement a adopté un plan de riposte sanitaire et un plan de soutien économique, social et humanitaire qui ont bouleversé significativement les prévisions initiales des ressources et des dépenses inscrites au budget de l'Etat.

Cet impact s'est traduit sur les recettes par une perte significative de recettes due à la baisse d'activité et à l'abandon de recettes fiscales liées aux mesures fiscales du plan de riposte. En outre, la pandémie a entraînée une hausse importante sur les dépenses publiques par rapport aux objectifs.

Ainsi à fin 2020, les recettes totales et dons sont ressortis à 5 289,2 milliards en hausse de 2,5% par rapport à 2019, comportant 5 095,9 milliards de recettes intérieures et 193,3 milliards de dons. Les recettes fiscales se sont établies à 4 356,1 milliards en hausse de 150,6 milliards (+3,6%) par rapport à 2019. Il en est résulté une pression fiscale de 12,3% (y compris les recettes affectées).

Les dépenses publiques ont connu une hausse de 22,1% par rapport à 2019 portées substantiellement par le plan de riposte sanitaire et le plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 419,4 milliards. En définitive, les dépenses totales et prêts nets ont été exécutées à hauteur de 7 255,1 milliards en 2020 contre 5 943,9 milliards en 2019.

Le déficit budgétaire qui était de 2,3% du PIB à fin 2019 s'est évidemment creusé davantage de 5,6% du PIB. Pour couvrir ce déficit, le recours aux marchés sous régional et international a permis de mobiliser 1716,5.

BALANCE DES PAIEMENTS

S'agissant de la **balance des paiements** en 2020, le solde global devrait ressortir déficitaire à 1,8% du PIB.

Le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 3,1% du PIB, en hausse par rapport à 2019, en lien avec la hausse des déficits des services, du revenu primaire et du revenu secondaire, et à la baisse de l'excédent de la balance des biens.

La baisse de l'excédent des biens (-11,5%), dans un contexte de baisse générale du commerce mondiale due à la pandémie à corona virus, en induit à la fois un recul

des exportations (-3,5%) et des importations (-0,9%). En outre, le déficit des services s'est quant à lui réduit de 4,8% du fait notamment de la baisse des services de voyages.

Au niveau des revenus, le déficit se creuserait de 9,6% en raison de l'accroissement des paiements des intérêts de la dette publique, des dividendes par les entreprises à capitaux étrangers ainsi que l'augmentation des fonds émis, vers l'extérieur, par les travailleurs migrants. De même, le déficit des revenus secondaires se creuserait de 22,6%.

Par ailleurs, l'excédent du compte de capital devrait se stabiliser à 0,3% du PIB comparativement à 2019. Au regard de ces évolutions du compte des transactions courantes et du compte de capital, le besoin de financement de l'économie s'accroîtrait à 2,9% du PIB contre 2,0% en 2019.

S'agissant du compte financier, il ressortirait une entrée nette des capitaux étrangers en 2020 à 4,7% du PIB contre 3,4% en 2019, soit une progression de 41,8% en terme nominal.

Cet accroissement est essentiellement dû à la mobilisation des ressources financières par l'Administration publique au titre des prêts projets et des autres emprunts à l'extérieur, en dépit du recul des investissements directs étrangers.

Au total, les évolutions des différentes opérations extérieures de l'économie ivoirienne en 2020 aboutiraient à un solde global de la balance des paiements excédentaire de 642,3 milliards, après l'excédent de 477,7 milliards en 2019.

SITUATION MONÉTAIRE

Les **statistiques monétaires** ont été caractérisées en 2020 par une expansion de la masse monétaire de 21,1% (+2 272,5 milliards) après 10,8% (+1 046,4 milliards) en 2019. Cette progression est attribuable essentiellement à la hausse des créances intérieures de 17,6% après 9,6% en 2019, portée par les créances sur l'administration centrale qui se sont accrues de 1 117,1 milliards (+40,0%) après 473,4 milliards (+20,4%) en 2019. Les besoins de financement de l'Etat pour les projets structurants expliquent cette hausse. Par ailleurs, Les créances sur l'économie ont également augmenté de

687,4 milliards (+9,2%) contre 426,0 milliards (+6,1%) en 2019. S'agissant des actifs extérieurs nets, ils ont enregistré une hausse de 642,2 milliards (+25,7%) contre 465,4 milliards (+22,9%) en 2019 en raison de l'accroissement de l'excédent du solde commercial.

3.2 ESTIMATIONS DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES EN 2021

SECTEUR REEL

L'économie mondiale devrait croître de 5,5% en 2021 contre (-3,5%) en 2020, affichant ainsi un rebond post-récession d'une ampleur sans précédent en 80 ans. Cette reprise tient en grande partie au redressement vigoureux de quelques grandes économies, tandis que de nombreuses économies émergentes et en développement sont encore aux prises avec la pandémie de COVID-19 et ses retombées. Des risques de dégradation considérables pourraient assombrir les perspectives économiques mondiales, liés notamment à l'éventualité de nouvelles vagues épidémiques et à la menace de tensions financières dans un contexte marqué par des niveaux de dette élevés dans les économies émergentes et en développement.

Dans ce contexte, l'économie mondiale s'est contractée de 3,5% en 2020 après une progression de 2,8% en 2019, avec une récession de 7,4% dans les pays avancés et de 2,8% dans les pays émergents et en développement. Cette contraction de l'économie mondiale est liée notamment à (i) la nette diminution de la production et de la consommation des services, (ii) la faible mobilité des personnes, (iii) la mise à rude épreuve du marché du travail, (iv) la contraction du commerce mondial et (v) le fléchissement de l'inflation.

Au plan national, l'économie ivoirienne devrait renouer avec la croissance forte en se situant à 6,5% en 2021, première année de mise en œuvre du PND 2021-2025, contre 2,0% de croissance en 2020, sous l'effet conjugué du maintien de la stabilité socio-politique et de la maîtrise de la pandémie de la covid-19 à l'international et au niveau national ainsi que de la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investis-

sement dans les secteurs moteurs de croissance.

Au niveau de l'OFFRE,

Le secteur primaire : Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait baisser de 1,3% contre +2,2% en 2020 en relation avec le repli de l'agriculture d'exportation (-1,4%) et de l'agriculture vivrière (-1,4%). Cette baisse découlerait notamment du repli des productions de cacao (-3,3%) et de café (-34,1%) liée au repos végétatif dû au cycle de production ainsi qu'aux mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays.

Le secteur secondaire progresserait de 11,2% en 2021 après une hausse de 1,9% en 2020. Cette progression serait en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+19,4%), l'énergie (+14,9%), les industries agroalimentaires (+6,6%), les autres industries manufacturières (+4,8%), l'extraction minière (+0,9%) à l'exception des produits pétroliers qui connaîtraient une stagnation (0,0%).

Les activités du BTP connaîtraient une hausse liée à l'accélération et au démarrage des chantiers de construction notamment le 4e pont d'Abidjan, le barrage de Gribo popoli, l'aménagement et le bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, la Construction de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro, la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan et surtout l'accélération dans l'exécution du programme présidentiel de logements sociaux, économiques et de standing.

La progression de l'énergie résulterait de l'évolution de la production nette d'électricité, portée essentiellement par l'accroissement conjoint des productions de source thermique et de source renouvelable. Cette évolution serait stimulée par l'augmentation à la fois de la consommation intérieure et des exportations.

La croissance de l'extraction minière découlerait notamment de la hausse de la production d'or (+3,8%), de manganèse (+3,0%), et de nickel (+3,9%) en lien avec l'ouverture de nouvelles mines et de l'exploitation de nouveaux minerais notamment le colombo-tantalite.

Le secteur tertiaire ressortirait à 7,1% en 2021 après la hausse de 0,7% en 2020 grâce à la hausse des transports (+6,9%), des télécommunications (+6,1%), du commerce (+7,1%) et des autres services (+7,4%). Cette dynamique serait induite par les performances au niveau du secteur secondaire.

En outre, la bonne performance des télécommunications serait en relation avec la poursuite des investissements engagés et une plus forte utilisation des services liée à la pandémie de la Covid-19. En effet, les opérateurs de télécommunications poursuivront la vulgarisation du télétravail et des autres activités en ligne en rivalisant d'offres innovantes à destination de consommateurs en vue d'assurer la continuité de leurs tâches.

Les transports et le commerce bénéficieraient d'une reprise effective des activités économiques en relation avec la levée de certaines mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19 notamment la fermeture des frontières. Ce qui permettra de booster la hausse à la fois des exportations et des importations.

Le secteur non marchand devrait croître de 3,9% après 7,6% en 2020, en lien d'une part, avec les mesures prises dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire et d'autre part, sous les effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 9,9% contre 2,4% en 2020 grâce à la reprise de certaines activités suspendues du fait de la survenance de la Covid-19 et aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique.

Au niveau de la demande,

La croissance serait tirée par la reprise de la consommation finale (+4,4%) et la consolidation des investissements (+10,2%).

Les investissements seraient soutenus par la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures,

notamment ceux (i) de réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny, (ii) de réalisation du tronçon « Yamoussoukro-Bouaké » de l'autoroute du nord, (iii) de sauvegarde et de développement de la Baie de Cocody et de la lagune Ebrié, (iv) d'aménagement de la bordure de la mer dans la commune de Port-Bouët, (v) de construction de quatre stades en vue de l'organisation de la CAN 2023, (vi) de construction du 4e pont d'Abidjan, (vii) de construction de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro et (viii) de construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan.

Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 23,1% du PIB contre 22,4% en 2020. Le taux d'investissement public s'établirait à 6,6% en 2021 comme en 2020.

Les importations de biens et services les importations de biens et services s'afficheraient en hausse de 8,3% après 7,6% en 2020 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. Les exportations de biens et services connaîtraient une hausse de 7,3% contre une baisse de 6,8% en 2020, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

En outre, il faut noter que les entraves au commerce international dues aux mesures prises pour contenir la propagation de la Covid-19 seront allégées et cela permettra de booster les échanges internationaux de biens et services.

L'inflation progresserait de 2,8% en 2021, en dessous du seuil communautaire de maximum 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

FINANCES PUBLIQUES

Les finances publiques seront caractérisées par une amélioration de la mobilisation des recettes et par une augmentation des dépenses totales due à la prise en compte des dépenses de lutte contre la persistance de la pandémie à coronavirus et des dépenses pour faire face à la crise énergétique et aux attaques terroristes du nouveau défi sécuritaire qui menace ses frontières.

Ainsi, en 2021 les recettes totales et dons ressortiraient à 5 612,6 milliards (14,8% du PIB) face à des dépenses de 7 744,3 milliards (20,5% du PIB). Le déficit budgétaire rapporté au PIB devrait s'afficher au même niveau que 2020 à 5,6%.

Pour le financement de son déficit, l'État devrait recourir aux marchés monétaire et financier pour un montant de 2 010,5 milliards et au soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers d'une part, des appuis budgétaires estimés à 248,6 milliards et d'autre part, des prêts projets à hauteur de 810,8 milliards.

En 2020, le solde global devrait ressortir déficitaire à 1,8% du PIB.

BALANCE DES PAIEMENTS

Concernant la balance des paiements, il est projeté en 2021, un excédent du solde global de 1,7% du PIB contre un excédent de 1,8% du PIB en 2020, dû à la dégradation du déficit du compte courant (-3,8% du PIB). Le déficit du compte courant proviendrait principalement de l'aggravation du solde déficitaire de la balance des services ainsi que de ceux des revenus primaire et secondaire, malgré l'amélioration des excédents de la balance des biens exportables.

STATISTIQUES MONÉTAIRES

Les statistiques monétaires en 2021 seraient marquées par une augmentation de la masse monétaire de 12,5% après 21,1% enregistrée en 2020. Cette hausse résulterait de la progression des dépôts et de la circulation fiduciaire respectivement de 12,8% et 11,5% en 2021. Les actifs extérieurs nets se maintiendraient en hausse de 635,0 milliards en 2021 après 642,2 milliards en 2020. Les dépôts dans les banques se situeraient à 11 003,6 milliards de FCFA, en hausse de 12,8%. En outre, la monnaie fiduciaire augmenterait de 11,5% après 22,2% en 2020.

Par ailleurs, l'accroissement du crédit intérieur serait imputable essentiellement aux créances sur l'économie (+11,3%) grâce à la poursuite de la politique monétaire accommodante de la BCEAO et aux mesures incitatives en faveur des entreprises pour atténuer l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique.

3.3 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2022

SECTEUR REEL

En 2022, l'activité économique mondiale devrait atteindre une croissance de 4,2% en lien notamment avec la reprise dans les pays avancés (+3,1%) et dans les pays émergents et en développement (+5,0%). Cette reprise résultera de l'augmentation progressive de la consommation et de l'investissement, tout en restant à un niveau modéré.

Au plan national, l'économie ivoirienne devrait se situer à 7,1 % en 2022 grâce à la mise en œuvre du PND 2021-2025.

Les principales hypothèses sont fondées sur les points suivants :

- l'amointrissement de l'impact du coronavirus sur l'économie nationale et internationale ;
- la fin des perturbations des circuits d'approvisionnement et l'accès aux débouchés aussi bien à l'international qu'en interne ;
- des conditions climatiques favorables à l'agriculture ;
- la reprise des cours des produits agricoles et minières à des niveaux rémunérateurs ;
- la poursuite des chantiers du Gouvernement ;
- le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- la multiplication des forums économiques en vue d'accroître les investissements directs étrangers ;
- la mise à disposition des terrains industriels dans les meilleurs délais ;
- le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Gouvernement-secteur privé ;
- l'affermissement de la trésorerie de l'Etat.

Par conséquent, son évolution suivant ses composantes se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre,

Le secteur primaire devrait connaître une hausse de (1,6%) en relation avec une bonne tenue de l'agriculture d'exportation (0,4%) et de l'agriculture vivrière (4,4%). En effet, la production agricole bénéficierait du Programme d'Urgence Agricole (PURGA) de 300 milliards FCFA mis en place afin de soutenir les filières agricoles impactées

par la pandémie, de la poursuite des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2), de la redynamisation des organisations professionnelles dans les différents secteurs et de la maîtrise de la production nationale par le renforcement des mesures de contrôle des frontières terrestres.

Le secteur secondaire progresserait de 11,1% et serait en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (13,6%), l'énergie (27,2%), les industries agro-alimentaires (6,9%), les autres industries manufacturières (6,8%), l'extraction minière (3,9%). Les activités du BTP connaîtraient une hausse liée à l'accélération et au démarrage des chantiers de construction notamment le 4e pont d'Abidjan, le barrage de Gribo popoli, l'aménagement et le bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, la Construction de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro, la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan et surtout l'accélération dans l'exécution du programme présidentiel de logements sociaux, économiques et de standing. La progression de l'énergie résulterait de l'évolution de la production nette d'électricité, portée essentiellement par l'accroissement conjoint des productions de source thermique et de source renouvelable. Cette évolution serait stimulée par l'augmentation à la fois de la consommation intérieure et des exportations. La croissance de l'extraction minière découlerait notamment de la hausse de la production d'or (+5,0%), de manganèse (+3,7%), et de nickel (+3,6%) en lien avec l'ouverture de nouvelles mines et de l'exploitation de nouveaux minerais notamment le colombantalite.

Le secteur tertiaire ressortirait à 7,2%, grâce au transport (+6,9%), aux télécommunications (+6,2%), au commerce (+7,3%) et enfin aux autres services (+7,5%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire.

Au niveau de la demande,

La croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+13,6%) et la reprise de la consommation finale (+5,4%).

La consommation finale (+5,4%) bénéficierait de la hausse des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements (+13,6%) seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics notamment l'aménagement et le bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, la construction

du pont à hauban sur la baie de Cocody, la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, la construction du barrage de Gribo Popoli, la construction du 4ème pont d'Abidjan et par le renforcement des outils de production dans le secteur industriel et de la construction. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 24,2% du PIB.

Les importations de biens et services progresseraient de 4,2% sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

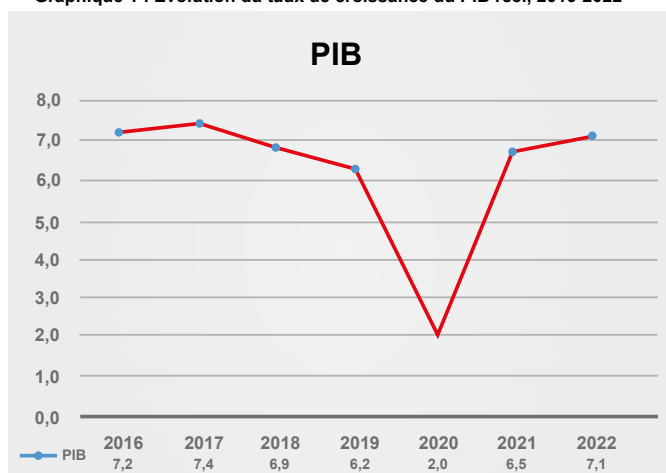
Les exportations de biens et services augmenteraient de 6,6% en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

FINANCES PUBLIQUES

Les prévisions des finances publiques en 2022 tablent sur une amélioration du solde budgétaire global. En effet, le déficit du solde budgétaire ressortirait à 4,7%, contre 5,6% en 2021.

Les recettes totales et dons atteindraient 6 295,6 milliards (15,5% du PIB) contre une estimation de 5 612,6 milliards en 2021 (14,8% du PIB) y compris les recettes affectées non antérieurement prises en compte. **Quant aux dépenses totales et prêts nets**, ils s'établiraient à 8 212,4 milliards en 2022 (20,2% du PIB) contre 7 744,3 milliards (20,5% du PIB) à exécuter en 2021, soit une progression de 468,1 milliards. Cette évolution est en ligne avec la poursuite des actions inscrites dans le PND 2021-2025, à travers (i) l'accélération de la transformation structurelle de l'économie, (ii) le développement du capital humain et la promotion de l'emploi, (iii) le développement du secteur privé et de l'investissement, (iv) le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale, (v) le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique, (vi)

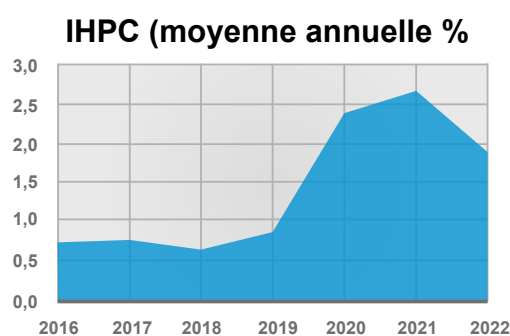
Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB réel, 2016-2022



Source : MEF/DGE/DPPSE

L'inflation serait contenue à 1,9% en 2022, en dessous du seuil communautaire de maximum 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à la poursuite de l'amélioration des circuits de distribution et des voies de dessertes agricoles, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Graphique 2 : Evolution de l'inflation, 2016-2022



Source : MEF/DGE/DPPSE/INS

le renforcement de la gouvernance, la modernisation de l'Etat et la transformation culturelle. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de la dette publique.

En matière d'**endettement**, le Gouvernement continuera à privilégier les sources concessionnelles de financement. Cependant, pour la réalisation de certains investissements, une enveloppe de financement non concessionnel sera nécessaire. Toutefois, le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels, soient contractés dans le cadre de la politique nationale d'endettement afin de préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

BALANCE DES PAIEMENTS

En 2022, le déficit courant devrait rester stable à 3,7% du PIB en lien avec les déficits structurels des services et des revenus primaire et secondaire et du net recul de l'excédent des biens. L'excédent du compte de capital devrait s'améliorer à 0,4% du PIB tandis que les entrées nettes de capitaux étrangers à travers le compte financier devraient enregistrer un recul à 3,8% du PIB contre 5,1% en 2021, principalement sous l'effet d'un repli des investissements de portefeuille. En somme, le solde global de la balance des paiements ressortirait à 0,6% du PIB en baisse par rapport à 2021.

SITUATION MONÉTAIRE

En 2022, les statistiques monétaires seraient marquées par une augmentation de la masse monétaire au sens large de 12,6% après 12,5% enregistrée en 2021. Cette accélération proviendrait de la hausse des actifs extérieurs nets (+6,1%, +230,4 milliards) et des créances nettes sur l'Administration Centrale (+13,6% ; +561,4 milliards).

L'augmentation de la masse monétaire serait portée par l'accroissement des dépôts (+1 472,5 milliards ; +13,4%) ainsi que de la circulation fiduciaire (+380,7 milliards ; +10,4%). La part des dépôts dans la masse monétaire se situerait à 75,5% tandis que celle de la circulation fiduciaire représenterait 24,5% en relation avec la progression de la bancarisation et des nouveaux moyens de paiements.

Les actifs extérieurs nets (+6,1%, 230,0 milliards) évolueraient sous l'effet d'une augmentation de l'excédent du solde global de la balance des paiements.

Les créances intérieures (+13,9%, 1 823,2 milliards), quant à elles, augmenteraient sous l'effet d'une hausse des créances nettes sur l'Administration Centrale de 13,6% en lien avec la mobilisation des ressources aussi bien auprès du secteur bancaire que sur les marchés monétaires et financiers. S'agissant des créances sur l'économie, elles s'accéléraient (+14,1%) après 10,2% en 2021 et 9,2% en 2020.

3.4 RISQUES POLITIQUES ET SECURITAIRE

RISQUES SOCIO-POLITIQUES

La Côte d'Ivoire a connu des périodes de troubles sociaux et de crises politico-militaires notamment en 1999, 2000, 2002, 2004, fin 2010 et début 2011 avec la crise post-électorale. Ces événements au cours de ces dernières années ont eu un impact sur les performances macroéconomiques.

Ainsi, l'évènement de 1999 a impacté le taux de croissance du PIB qui s'affichait en 2000 à environ -3,3%. De même, la crise post-électorale de 2011 a également conduit à une contraction de la croissance économique de 4,4%.

Par conséquent, les échéances de 2020 suscitent quelques inquiétudes avec les dernières manifestations qui ont été enregistrées. De tels événements pourraient impacter négativement l'activité économique déjà fortement éprouvée par la crise de la Covid-19 qui a déjà occasionné une révision à la baisse du taux de croissance économique de 7,2% à 1,8%. La résurgence d'évènements similaires pourrait avoir un effet négatif sur l'économie nationale et partant sur les finances publiques.

Face à ces risques des mesures d'atténuation ont été prises. Ces mesures, qui visent à maintenir un climat socio-politique apaisé et à éviter des crises électorales, portent sur :

- le renforcement du dialogue social et politique ainsi que de la cohésion nationale ;
- le respect des engagements pris dans le cadre de la trêve sociale ;
- la mise en place des institutions et mécanismes de respect de la démocratie ;
- l'approfondissement de l'implication de la société civile dans les processus électoraux.

RISQUES SECURITAIRES

Les récentes attaques de Kafolo survenues le 13 juin 2020 dénotent de la résurgence de la menace terroriste après les attaques de Grand-Bassam en 2016.

La mutinerie de l'année 2017 liée aux revendications salariales des militaires qui a eu une incidence de 110 milliards de FCFA sur le budget de l'Etat, confirme la fragilité de l'environnement sécuritaire national. Par ailleurs, au regard de la situation géographique de la Côte d'Ivoire par rapport à sa façade maritime, des attaques éventuelles de pirates sont à prendre en compte.

La survenance de tels événements pourrait entamer la confiance des investisseurs et provoquer un ralentissement du secteur des services. Les effets de ces actes ont été rapidement amortis par l'économie ivoirienne en raison de sa forte capacité de résilience et des mesures vigoureuses prises par le Gouvernement. La récurrence de ce type d'attaques dans la sous-région laisse peser la perspective de nouvelles attaques sur le territoire national ce qui engendrerait une baisse des recettes fiscales et une hausse des dépenses militaires en raison respectivement du ralentissement des activités économiques et de la mise en oeuvre du besoin de renforcement du dispositif national de veille sécuritaire.

Les mesures d'atténuation prévues sont les suivantes :

- l'application effective de la loi de programmation militaire devrait permettre d'une part d'améliorer les conditions de vie et de travail à travers la réalisation d'infrastructures et l'acquisition de matériels et équipements, et d'autre part, d'avoir une armée régaliennne et d'éradiquer les éventuelles mutineries ;
- le renforcement des mécanismes de sécurité devrait permettre de prévenir toute attaque terroriste, d'assurer la sécurité et de maintenir un climat de paix qui rassure les investisseurs ;
- la mise en place d'une stratégie de veille sécuritaire afin d'être alerté et de mettre en oeuvre les mesures adéquates en cas de survenance d'une situation d'insécurité ;
- la poursuite des activités du Conseil National de Sécurité en vue d'actualiser continuellement les priorités de politique de sécurité et les plans d'actions efficaces ;
- le renforcement de la coopération transfrontalière devrait permettre de poursuivre la mutualisation des actions afin d'assurer la sécurité au niveau sous régionale.



CHAPITRE 04

STRATEGIE
DE LA DETTE
A MOYEN TERME

Les autorités ivoiriennes ont inscrit la gestion de la dette publique dans un cadre dynamique conforme aux standards internationaux notamment en matière de nouveaux financements. Par conséquent, la mobilisation des ressources d'emprunts est désormais encadrée par la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) formulée chaque année, consolidée par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD).

L'objectif général de la gestion de la dette publique est de satisfaire les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement aux moindres coûts possibles en maintenant un niveau de risque prudent. Il s'agit de manière spécifique d'allonger les maturités des titres publics, de réduire le coût des emprunts, de renforcer le recours aux emprunts semi concessionnels, de recourir au marché international de la dette souveraine, de limiter le risque de taux de change, et de privilégier les financements extérieurs dans le cadre des projets structurants.

La SDMT 2019-2023 consistera à combler les besoins bruts de financement de l'Etat en moyenne, à hauteur de 60% par des financements extérieurs et 40% par des financements intérieurs sur la période.

Les financements extérieurs attendus sur toute la période de projection sont composés de (8%) de ressources concessionnelles, de (42%) de ressources semi-concessionnelles et de (50%) ressources commerciales.

Les emprunts intérieurs seront émis à hauteur de 10% sous forme d'instruments de court terme (CT), à hauteur de 40% sous forme d'instruments de moyen terme (MT), à hauteur de 40% sous forme d'instruments de long terme (LT), de 10% sous forme de crédits auprès de bailleurs tels que la BOAD.

Cette répartition répond à la volonté du Gouvernement d'allonger la maturité des emprunts intérieurs. Cette stratégie, bien que présentant un coût financier important, inévitable en raison du niveau élevé des investissements, permet de réduire considérablement les risques, notamment le risque de refinancement auquel la dette est fortement exposée. En 2020, le ratio dette/PIB de l'administration centrale était de 47,6%.

En définitive, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une démarche de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales par (i) la mise en place du nouveau cadre institutionnel, (ii) l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), (iii) l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD), (iv) le respect de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, et enfin (v) la notation de sa dette souveraine.

Toutes ces réformes lui ont permis d'améliorer son image auprès de ses créanciers officiels et privés et d'être présente sur le marché financier.



CHAPITRE 05

RENSEIGNEMENTS
A CARACTERE GENERAL
CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). La DGTCP est une administration financière publique régie par le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances.

5.1.1. Vision de la Direction Générale

« Maintenir un niveau de performance soutenu, pour un Trésor Public en marche vers l'excellence ». Cette vision s'articule autour d'objectifs stratégiques déclinés en cinq axes majeurs :

Axe 1 : Poursuivre le processus de modernisation du Trésor Public ;

Axe 2 : Optimiser la gestion de la trésorerie de l'Etat ;

Axe 3 : Améliorer la qualité comptable ;

Axe 4 : Renforcer les activités de transparence et de bonne gouvernance ;

Axe 5 : Optimiser la gestion des ressources humaines et des moyens généraux.

5.1.2. Missions

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée de :

- définir la politique et assurer la gestion administrative et comptable de la trésorerie de l'Etat ;
- exécuter et contrôler les opérations des budgets de l'Etat, des Etablissements Publics Nationaux (EPN), des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion économique et financière relève d'un comptable public ;
- assurer la garde et le maniement des deniers publics ;
- veiller à une meilleure allocation des ressources et assurer la régulation de la trésorerie dans le cadre du Compte Unique du Trésor ;
- assurer la gestion administrative, financière et comptable de la dette publique ;
- conduire les relations financières avec l'extérieur ;

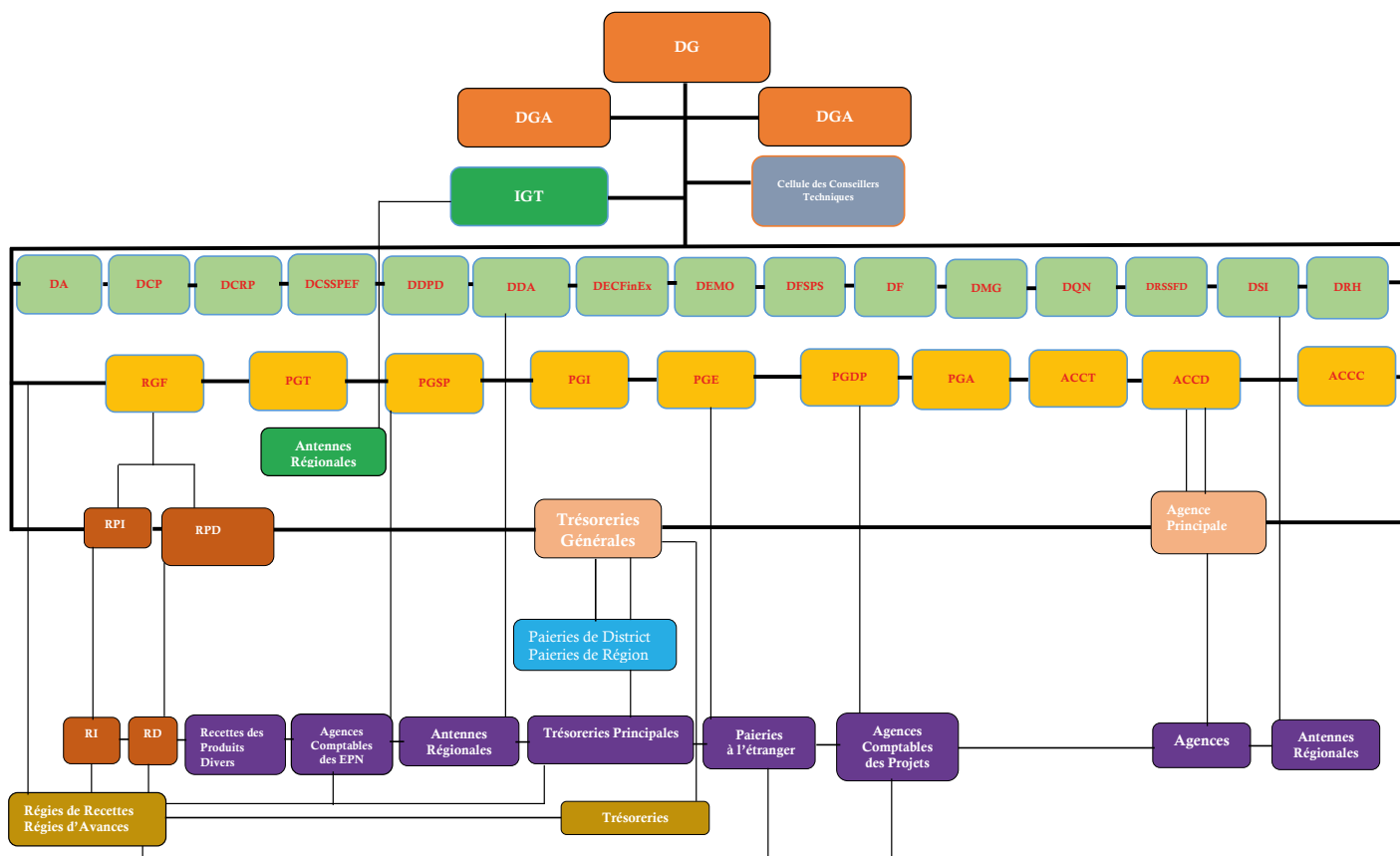
- élaborer et appliquer la réglementation de la comptabilité publique ;
- veiller à la tenue de la comptabilité de l'Etat, des EPN, des Collectivités Territoriales et de tout autre organisme public dont la gestion économique et financière relève d'un comptable public ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux Systèmes Financiers Décentralisés ;
- collecter l'épargne publique ;
- élaborer et appliquer la réglementation relative aux organismes chargés du crédit, des assurances et des opérations boursières, en liaison avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest-Africaine ;
- définir la politique monétaire et bancaire, en liaison avec la BCEAO ;
- veiller à la clôture des opérations de liquidation des organismes publics et parapublics ;
- veiller à la surveillance des entreprises sous tutelle.

5.1.3. Organisation

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est dirigée par un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre l'Economie et des Finances. Pour l'accomplissement de ses missions, le Trésor Public dispose de 4 169 agents répartis en postes comptables et des services non comptables.

- 01 Inspection Générale du Trésor ;
- 16 Directions Centrales ;
- 16 Postes Comptables Généraux ;
- 49 Trésoreries Générales ;
- 02 Paeries de Districts ;
- 31 Paeries de Régions ;
- 94 Agences Comptables d'Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- 72 Trésoreries Principales ;
- 64 Trésoreries ;
- 54 Paeries à l'Etranger ;
- 53 Agences de l'Agence Comptable Centrale des Dépôts (ACCD) et 7 guichets ;
- 60 Agences Comptables des projets ;
- 03 Recettes de produits Divers.

Organigramme



LÉGENDE

ACCC : Agence Comptable des Créances Contentieuses
ACCD : Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACCT : Agence Comptable Centrale du Trésor
DA : Direction des Assurances
DCP : Direction de la Comptabilité Publique
DCRP : Direction de la Communication et des Relations Publiques
DCSSPEF : Direction de la Coordination Statistique et Suivi du Programme
DDA : Direction de la Documentation et des Archives
DDPD : Direction de la Dette Publique et des Dons
DECFinEx : Direction des Etablissements de Crédit et des Finances
DEMO : Direction des Etudes, des Méthodes et de l'Organisation
DFSPS : Direction du Financement et du Suivi des Politiques Sectorielles
DF : Direction de la Formation
DMG : Direction des Moyens Généraux
DQN : Direction de la Qualité et de la Normalisation
DRH : Direction des Ressources Humaines
DRSSFD : Direction de la Réglementation et de la Surveillance des Systèmes
DSI : Direction des Systèmes d'Information
IGT : Inspection Générale du Trésor

IGT : Inspection Générale du Trésor
PGA : Paierie Générale des Armées
PGAE : Paierie Générale des Affaires Économiques
PGE : Paierie Générale de l'Enseignement
PGDP : Paierie Générale de la Dette Publique
PGI : Paierie Générale des Institutions
PGLCC : Paierie Générale des Loisirs, de la Culture et des Cultes Économique et Financier
PGLEC : Paierie Générale des Logements et Equipements Collectifs
PGOSP : Paierie Générale de l'Ordre et de la Sécurité Publics
PGPE : Paierie Générale de la Protection de l'Environnement Extérieures
PGPS : Paierie Générale de la Protection Sociale
PGS : Paierie Générale de la Santé
PGSGAP : Paierie Générale des Services Généraux des Administrations Publics
PGSP : Paierie Générale du Secteur Parapublic
RD : Recettes des Douanes
RGF : Recette Générale des Finances
RI : Recettes des Impôts
RPD : Recette Principale des Douanes
RPI : Recettes Principales des Impôts

5.2. LE TRÉSOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE, UNE ADMINISTRATION MODERNE

5.2.1. Une Administration engagée dans la démarche qualité

Depuis plusieurs années, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a initié des réformes visant à moderniser son organisation et son fonctionnement à l'effet de le hisser au rang des administrations de référence. A ce titre, le Trésor Public s'est engagé dans une démarche Qualité en vue, notamment, de :

- satisfaire durablement les attentes et les exigences de ses clients et partenaires économiques ;
- consacrer en tout point la notion de bonne gouvernance, en vue de consolider ses performances institutionnelles, l'efficacité et la qualité de ses prestations de service ;
- crédibiliser son action administrative en se conformant aux normes internationales en vigueur.

L'objectif de la démarche est de démontrer sa capacité à produire des services et prestations conformes aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux exigences de ses clients et des partenaires au développement, mais aussi sa faculté à s'améliorer en permanence.

Après avoir été lauréat au Prix Ivoirien de la Qualité aux Editions 2003 et 2004, le Trésor Public de Côte d'Ivoire a entrepris de certifier son Système de Management Qualité. La Trésorerie Générale de Yamoussoukro a servi de centre pilote pour l'expérimentation de cet important challenge.

Expérience qui s'est conclue par la certification ISO 9001 version 2000 de la circonscription financière de la capitale politique de la République de Côte d'Ivoire, en novembre 2008 (Cf. Certificat de qualification AFNOR n° 2008/32785). Ce certificat a été renouvelé à la norme ISO 9001 version 2008 successivement en 2011 et en 2014.

Cette expérience réussie a permis d'étendre progressivement la démarche de certification aux autres services du Trésor Public.

Ainsi, la Paierie Générale de la Dette Publique (PGDP), anciennement dénommée Agence Comptable de la Dette Publique (ACDP), a également brillamment obtenu sa certification à la norme ISO 9001 Version 2008 en 2011 (Certificat AFNOR n° 2011/42605 valable du 01/12/2011 au 30/11/2014).

La PGDP est le poste comptable général du Trésor Public qui a en charge la gestion comptable de la dette publique et des projets cofinancés. A ce titre, elle est une interface importante entre les bailleurs de fonds, les partenaires au développement et l'Etat de Côte d'Ivoire. Par la certification de ce poste comptable, le Trésor Public démontre la qualité de la gestion comptable de la dette publique et des projets cofinancés. Ce certificat a fait l'objet d'un renouvellement en 2014.

La politique managériale mise en place a ainsi permis de consolider les acquis de transformation structurelle de cette administration pour la conduire sur la voie de l'excellence. En témoignent les différentes distinctions ci-après :

- le Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Numérique en 2013 ;
- le Prix d'Excellence de la Meilleure Administration Publique de Côte d'Ivoire en 2014 ;
- le Prix d'Excellence de l'Administration la plus moderne en 2016.

Face à ces avancées notables, la Direction Générale a initié, en 2016, le projet de certification globale qui consiste en la certification de l'ensemble des activités, sur les principaux sites du Trésor Public. Les objectifs de cet important projet sont, notamment :

- la poursuite de la transformation structurelle et durable de l'Administration du Trésor Public ;
- le renforcement de la confiance des usagers- clients et des partenaires ;
- l'amélioration de la qualité opérationnelle (comptable, bancaire, financière et administrative) par l'identification et le traitement des risques, des opportunités et des non conformités ;
- la modification de la structure organisationnelle du Trésor Public par le développement de l'approche processus ;
- l'amélioration des résultats.

Et c'est avec succès que le Trésor Public s'est vu décerner le certificat ISO 9001 version 2015, à la suite des évaluations réalisées par un organisme certificateur international, depuis le 27 décembre 2019 (certificat AFNOR N° 2020/85490.1).

Fort de cette distinction, le Trésor Public se positionne désormais comme une administration capable :

- de garantir la satisfaction des citoyens ;
- d'améliorer la crédibilité de la signature de l'Etat ;
- d'assurer efficacement la réalisation des objectifs budgétaires ;
- de garantir la satisfaction des partenaires au développement.

5.2.2. La mise en place d'un Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public

Dans le cadre du processus de bonne gouvernance, les agents du Trésor Public ont, de façon consensuelle, adopté un Code d'Ethique et de Déontologie.

Ce Code est un référentiel de comportement qui vise à inculquer des valeurs morales, intellectuelles et professionnelles à tous les agents.

Pour veiller à son application, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) a signé la décision n° 00947/MPMEF/DGTCP/DEMO du 11 décembre 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie du Trésor Public (OEDTP). Cet organe comprend dix (10) membres dont six (6) permanents et quatre (4) non permanents.

Les membres permanents sont nommés par décision n° 00109/ MPMEF/DGTCP/DEMO du 25 janvier 2021.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie est un organe de veille permanent qui a pour mission de suivre l'application des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie des Agents du Trésor Public. A ce titre, il est chargé de :

- mener toutes actions visant à permettre aux agents de s'approprier les valeurs éthiques et les principes déontologiques ;
- recevoir les plaintes des usagers/clients et des agents victimes de violations aux dispositions du Code d'éthique et de déontologie ;
- entendre les requérants en vue de mieux cerner leurs préoccupations ;
- analyser les requêtes et effectuer toutes investigations pour s'assurer de la véracité des faits portés à sa connaissance ;

- suivre, en relation avec les services concernés, la mise en œuvre des réponses données aux préoccupations exprimées par les usagers/clients ;
- assurer une mission de médiation et de conseil, en cas de litige avec des parties internes ou de litige engageant le Trésor Public avec une ou des parties externes ;
- proposer, au Directeur Général, des sanctions en cas de non-respect des dispositions du Code d'Ethique et de Déontologie ;
- suggérer, au Directeur Général, des récompenses pour la bonne application du Code d'Ethique et de Déontologie ;
- piloter, sur instruction de la Direction Générale, toute activité visant à promouvoir la culture du mérite et de l'excellence au sein du Trésor Public.

L'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie constitue une plateforme réservée aux usagers en vue d'exprimer toutes leurs préoccupations relatives au fonctionnement des services du Trésor Public. Avec cette structure, notre Administration financière s'inscrit dans une dynamique de bonne gouvernance et de transparence.

5.3. RÉFORMES EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en juin 2012, le Gouvernement s'est doté d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire en matière de gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, il a été créé un Comité National de la Dette Publique (CNDP) et un « guichet unique » de gestion de la dette publique organisé en front middle et back office. Par ailleurs, la formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et l'analyse régulière de la viabilité de la dette publique (AVD) ont été rendues systématiques.

5.3.1. Réorganisation de la direction en charge de la gestion de la dette publique

L'Arrêté n°512/MPMEF/DGTCP/DEMO du 30 décembre 2016 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et des Dons et fixant ses attributions répond à la volonté du Gouvernement de mettre en place une nouvelle entité de gestion de la dette publique reposant sur les normes internationales. Cette nouvelle entité s'organise suivant la ligne « Front, Middle et Back office » et centralise l'ensemble des opérations de gestion de la dette publique ainsi que celles relatives à la trésorerie de l'Etat.

5.3.2. Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Il a pour principales missions de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. A cet effet, il est chargé d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques, en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de sa mise en œuvre. Il est présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances.

5.3.3. Formulation de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire élabore une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'État et de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

5.3.4. Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

L'analyse de viabilité est un exercice récurrent, réalisée chaque année depuis 2013 par le Comité National de la Dette Publique en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette. L'analyse de viabilité de la dette publique réalisé révèle les points suivants :

S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement est modéré. Tous les indicateurs d'endettement extérieur de solvabilité (Valeur Actuelle

de la dette extérieure/PIB et Valeur Actuelle de la dette extérieure/Exportations) et de liquidité (Service de la dette/Exportations et service de la dette/Recettes Budgétaires) demeurent en dessous de leurs seuils sur toute la période de projection. Toutefois, le portefeuille de la dette extérieure reste vulnérable à un choc négatif sur la croissance du PIB, les recettes d'exportations, le taux change de l'euro par rapport au dollar US. S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré.

5.4. RISQUE DE CRÉDIT DU PAYS

En 2014, les agences internationales de notation financière Moody's et Fitch ont attribué à la Côte d'Ivoire les notes B1 et B perspective positive. Ces notations sont le reflet des performances réalisées par le pays, aux plans économique, financier et socio-politique, au lendemain de la crise postélectorale.

Au dernier trimestre 2015, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée, passant de B1 à Ba3 (Moody's) perspective stable et de B à B+ perspective stable (Fitch). Ces notes ont été confirmées par les agences de notation en 2017 et 2018 lors de la revue de la notation du pays.

En 2019, Fitch a rehaussé la note passant de B+ perspectives stables à B+ perspectives positives tandis que Moody's a confirmé Ba3 perspectives stables.

Par ailleurs les notes attribuées par les agences Moody's et Fitch en 2019 ont été maintenue pour l'année 2020.

Le 6 juillet 2021 dernier, la Côte d'Ivoire a obtenu une notation inaugurale auprès de l'agence Standard & Poor's, ressortie à un niveau de « BB- », avec perspective stable.

Le 19 juillet 2021, l'agence Fitch a quant à elle rehaussé la note du pays de « B+ » avec perspective positive à « BB- » avec perspective stable. Ces notations s'ajoutent au « Ba3 » avec perspective stable établi par l'agence Moody's.

La Côte d'Ivoire s'ancre maintenant fermement dans la catégorie de notation « double B » et se positionne parmi les pays les mieux notés d'Afrique, aux côtés du Botswana, du Maroc, de l'Afrique du Sud, ou de la Namibie.



ANNEXES

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPÉRATION

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

ARRÊTÉ N° 0270 /MEF/DGTCP/DDPD DU 23 JUL 2021
AUTORISANT LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET
DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE À ÉMETTRE L'EMPRUNT
TRÉSOR PUBLIC TPCI 5,80% 2021-2028

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des marchés Financiers ;
- Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- Vu la loi n°69-510 du 08 décembre 1969 autorisant le Gouvernement à approuver l'émission d'emprunts obligataires à lots ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2016-460 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le décret n° 2016-600 du 03 août 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances, tel que modifié par le décret n° 2018-478 du 16 mai 2018 et le décret n° 2020-52 du 15 janvier 2020 ;
- Vu le décret n° 2021-176 du 26 mars 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-181 du 06 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-190 du 28 avril 2021, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n° 512/MPMEF/DGTCP/DEMO du 30 décembre 2016 portant organisation de la Direction de la Dette Publique et des Dons et fixant ses attributions.

-2-

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), un emprunt obligataire dénommé « TPCI 5,80% 2021-2028 » d'un montant indicatif de 50 milliards FCFA.

La souscription à cet emprunt est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité. Les placements seront effectués par un syndicat formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréées par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UEMOA.

ARTICLE 2 : L'emprunt Trésor Public « TPCI 5,80% 2021-2028 » sera représenté par des obligations de dix mille (10 000) FCFA assorties d'un taux d'intérêt de 5,80% l'an.

ARTICLE 3 : Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

ARTICLE 4 : Le remboursement de l'emprunt Trésor Public « TPCI 5,80% 2021-2028 » se fera par amortissement constant annuel avec deux (2) ans de différé.

ARTICLE 5 : Les obligations porteront jouissance le premier jour ouvré suivant la date de clôture des souscriptions et rapporteront annuellement 580 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un (1) an après la date de jouissance.

ARTICLE 6 : Les revenus de l'emprunt Trésor Public « TPCI 5,80% 2021-2028 » sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

ARTICLE 7 : Le Trésor Public se réserve le droit de procéder, au remboursement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange, un (1) an après la date de clôture des souscriptions.


ARTICLE 8 : La période de souscription sera précisée dans la note d'information de l'emprunt « TPCI 5,80% 2021-2028 ».

-3-

ARTICLE 9 : L'emprunt Trésor Public « TPCI 5,80% 2021-2028 » est admis au refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ARTICLE 10 : Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 12¹³ JUL 2021



Adama COULIBALY

AMPLIATIONS :

- PR/Cab	1
- PM/Cab	1
- MEF/Cab	1
- MBPE/Cab	1
- DGTCP	1
- CREPMF	1
- JORCI	1

DESCRIPTION DU PROJET A FINANCER

Le Plan National de Développement accorde une attention majeure à la question de la protection de l'environnement, du développement d'une économie verte et de la réduction de la déforestation.

A ce titre, l'Etat de Côte d'Ivoire a lancé le projet de conception et de réhabilitation de la décharge d'Akouedo pour un montant global de 121,493 milliards FCFA. Il s'agit d'un projet à fort impact social qui devrait à terme devenir un espace de vie sain, prenant en compte un volet social avec l'intégration des acteurs informels dans la gestion des déchets.

Les travaux de réhabilitation de la décharge d'Akouédo comprennent :

- La clôture totale du site ;
- Le remodelage du massif de déchets ;
- La couverture étanche du massif couvrant environ 860 000 m² ;
- Les digues et murs de stabilité ;
- Les canalisations et/ou drains périphériques ;
- Les installations de captage, de collecte, de stockage et de traitement par cogénération avec production d'électricité ;
- La création d'une plateforme de traitement et de cogénérations qui se compose de :
 - Une Torchère pour le brûlage des excédents de biogaz d'une capacité de 750 à 2.500 Nm³/h
 - Une Station de Traitement des lixiviats par traitement biologique puis filtration membranaire (NF/OI), suivi d'un évapo-concentrateur d'une Capacité de 80 000 m³/an, soit 200 m³/jour
 - Une Centrale de Valorisation du biogaz composé de 2 groupes électrogènes d'une Puissance électrique d'environ 2 MW.

Les travaux d'accompagnement sur site portent sur la construction :

- De terrains de sport ;
- D'un centre de formation et d'information sur l'environnement ;
- D'un dispensaire ;
- D'un marché de quartier ;
- D'un collège de jeunes filles ;
- La réfection de la voirie du village d'Akouédo.

Le plan d'aménagement du site prévoit également la création de plusieurs espaces se déclinant comme suit :

- Des parkings plantés d'arbres, une signalétique visible, des arrêts de transports en communs... ;
- Une allée composée de grands arbres tels que les fromagers (Ceiba pentandra) et les bambous géants (Dendrocalamus giganteus) ;
- Une plaine de sports comprenant des terrains de football, handball, basketball, badminton, des cours de tennis, des jeux pour enfants, ainsi qu'un espace de promenade ;
- Une esplanade des arts abritant le Centre d'Art Contemporain Panafricain (CACPA) composé d'un espace d'exposition d'une collection permanente d'art africain, d'un mur d'exposition artistique et d'un cinéma à ciel ouvert. Un centre de formation et de documentation sur l'environnement, appelé « la Maison de l'environnement » sera également construit. A l'opposée de l'esplanade un espace boisé composé d'arbres de makoré sera créé ;
- Une forêt sanctuaire et une savane reconstituée pour accueillir une biodiversité retrouvée ;
- Un vallon, où se déploiera un système de récupération des eaux de ruissèlement drainant les eaux de pluie vers un canal à ciel ouvert ;
- Les « potagers retrouvés d'Akouédo » seront un lieu spécifique dédié à la culture de fruits et légumes pour rendre un hommage aux jardiniers historiques de la reconquête de la décharge.

Le présent Projet se veut un « Projet vert » qui combinera le traitement des impacts négatifs liés aux déchets, la

production d'énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité.

Les principaux objectifs de ce projet se présente comme ci-après :

- Limiter les apports d'eau dans les déchets ;
- Limiter les impacts sur les nappes d'eaux ;
- Limiter les impacts sur l'air et les nuisances olfactives en limitant le niveau de rejet gazeux résiduel ;
- Stopper les risques et impacts liés à l'instabilité du massif de déchets ;
- Limiter l'impact visuel des déchets grâce à la végétalisation du site ;
- Assurer les fonctions souhaitées pour la réaffectation du site ;
- Créer une réserve de biodiversité, un espace culturel, de rencontre et de loisirs.



Océan Ojiluy



Plateau, Boulevard Carde, immeuble SOGEFIHA • BP V 98 Abidjan
Tél.: (225) 20 30 90 20 • Fax : (225) 20 21 35 87
www.tresor.gouv.ci • email : infotpci@tresor.gouv.ci